

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 3 mars 2008, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère, Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Était absent Monsieur Michel Bolduc,

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

38-2008

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

39-2008

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

40-2008

DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT - BRIGITTE LECLERC

ATTENDU la lettre reçue de Madame Brigitte Leclerc, le 26 février 2008, pour une demande de dédommagement pour des vêtements tachés de rouille pour un montant de 155,00 \$.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande de Madame Brigitte Leclerc, pour dédommagement pour des vêtements tachés de rouille soit refusée.

ADOPTÉ

41-2008

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MOISSON BEAUCE

ATTENDU la demande d'aide financière par la Moisson Beauce.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor participera pour un montant de 50,00 \$ en guise d'aide financière pour Moisson Beauce.

ADOPTÉ

42-2008

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TENIR UN BARRAGE ROUTIER - MIRA

ATTENDU la demande d'autorisation de Mira pour obtenir l'autorisation d'un barrage routier, le 15 juin 2008, à l'intersection arrêt obligatoire, 4 côtés, sur la rue Principale.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor n'a aucune objection que la Fondation Mira inc. organise un barrage routier à Saint-Victor, le 15 juin 2008, à l'intersection de

l'arrêt obligatoire, 4 côtés, sur la rue Principale. Cependant, la Fondation Mira devra obtenir une permission du Ministère des Transports.

ADOPTÉ

43-2008

DEMANDE DE L'ÉTOILE DU CITOYEN - COMMANDITAIRE

ATTENDU la demande de l'Étoile du Citoyen pour que la Municipalité de Saint-Victor achète un espace publicitaire pour souligner les 70 ans des Fermières de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Luc Plante,

Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'acheter un espace publicitaire de 40,00 \$ (1/8 de page) pour souligner les 70 ans du Cercle des Fermières de Saint-Victor.

Madame Marise Poulin vous fera parvenir le message de « Félicitations ».

ADOPTÉ

44-2008

DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMINAIRE

ATTENDU la demande faite pour l'installation d'un lampadaire devant les numéros civiques 405 et 407 Rang 3 Sud à Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,

Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande pour la pose d'un luminaire devant les numéros civiques 405 et 407 Rang 3 Sud soit refusée.

ADOPTÉ

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Steve Plante,

Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Bijouterie St-Georges		146,84 \$
Gaz métro	1	980,41 \$
Béton St-Ephrem		33,86 \$
Fonds de l'information		18,00 \$
Orizon Mobile		98,81 \$
Citicorp Finance		936,86 \$
Hydro-Gestion		112,88 \$
Société Mutuelle		562,41 \$
Téléphone St-Victor		629,94 \$
Biblio Région de Québec	10	058,74 \$
Pitney Bowes		301,05 \$
Hydro-Québec	5	248,60 \$
École le Tremplin		225,75 \$
Citicorp Finance Vendeur		137,70 \$
Hydro-Québec	8	492,85 \$
Telus Mobilité		284,81 \$
Orizon Mobile		125,35 \$
Poste Canada		788,10 \$
Boivin et Gauvin		408,61 \$
Exc. André Gosselin		922,55 \$
Alliance Coop	12	814,28 \$
DEBB		362,39 \$
Bureautique Guy Drouin		94,66 \$
Magasin Coop		800,37 \$
Centre Élect. De Beauce		494,94 \$
Garage Alain Bolduc		693,51 \$
Publication CCH		355,56 \$
Produits Sanitech		367,87 \$
Groupe CCL		767,55 \$
Biolab	1	104,04 \$
Centre du Camion	1	893,73 \$
Supérieur Propane		884,24 \$
M.R.C. Robert-Cliche	8	797,39 \$
Extincteurs Kaouin		95,94 \$
Pneus Beaucerons	1	064,64 \$
Armand Lapointe Équipement		170,47 \$
Sifto	8	017,13 \$
Industrie Wajax		253,55 \$
Garage Bizier		519,69 \$
Impression de Beauce		244,94 \$
Les pompes Couture		116,16 \$
Fed. Québ. Des Municipalités		13,63 \$
Ferme Mathivic		177,78 \$
DRL Beaudoin		566,64 \$
Éditions Yvon Blais		262,45 \$
Luc Vic Import		68,12 \$

Aéro-Feu	782,79 \$
Orizon Mobile	118,52 \$
Industrie Canada	1 021,00 \$
EBSCO	320,72 \$
Dany Rodrigue	84,66 \$
Garage Denys Groleau	154,64 \$
Aqua Beauce	20,00 \$
École nationale des Pompiers	720,00 \$
Garage Henri-Luc Veilleux	117,30 \$
S.S. inc.	3 459,70 \$
Médias Transcontinental	56,44 \$
ZUS Publication	19,99 \$
Comact	30,98 \$
Harold Bureau	15,00 \$
Marise Poulin	15,00 \$

ADOPTÉ

46-2008

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CIRCULATION VTT

Le Conseiller, Steve Plante, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins de décréter un règlement sur la circulation de V.T.T.

ADOPTÉ

47-2008

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 69-2008

Règlement numéro 69-2008 décrétant une dépense de 462 750\$ et un emprunt de 256 910\$ pour une réfection et un prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur une partie de la route 108 Est (entre la rue Fecteau et le Rang des Fonds) ainsi que la construction d'un poste de pompage et l'achat d'un terrain.

ATTENDU que c'est la première priorité approuvée par le M.A.M sur le plan d'intervention présenté et accepté.

ATTENDU QUE ces travaux sont absolument nécessaires à cause de l'âge avancé des canalisations qui cause plusieurs fuites d'eau et de refoulement d'égout dus au manque de pente du tuyau actuel. De plus, plusieurs commerces dans ce secteur sont mal desservis ou non desservis parce que le réseau actuel avait été construit

temporairement en attendant qu'il soit rénové et mis aux normes. Un commerce et une résidence ne sont pas raccordés au réseau pour les égouts municipaux. Nous devons prolonger notre réseau afin de remédier à ce problème.

ATTENDU QUE notre Municipalité se doit d'acheter ce terrain zoné industriel vu que nos deux parcs industriels sont complets et que nous serons obligés d'acheter des terrains pour recevoir de nouvelles industries, compte tenu que les autres terrains situés à l'entrée Est de la municipalité sont détenus par un propriétaire privé et ne sont pas à vendre. Nous avons déjà une option d'achat de ce terrain situé à l'entrée Ouest de la Municipalité, le prix est très abordable compte tenu de la superficie, soit 0.13 sous le pi. Carré, et sa situation géographique en bordure de la route 108. Si la Municipalité n'achète pas ce terrain, un acheteur privé a déjà prévu de l'acquérir et ne le remettra pas à vendre.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 janvier 2008.

ARTICLE 1 :

La conseil est autorisé à faire la réfection et un prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur une partie de la route 108 Est (entre la Rue Fecteau et le Rang des Fonds) ainsi que la construction d'un poste de pompage et l'achat d'un terrain, selon les plans et devis préparés par Les consultants FBG, portant le numéro 172-05, en date du mois de janvier 2008, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de la soumission détaillée préparée par Giroux & Lessard, en date du 11 février 2008, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe A& B.

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 462 750\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à affecter du fond général la somme de 205 840\$ et emprunter la somme de 256 910\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxes spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction ou en diminution du service de la dette de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER

48-2008

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 69-2008**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement d'emprunt numéro 69-2008, intitulé règlement pour une réfection et un prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur une partie de la Route 108 est (entre la rue Fecteau et le Rang des Fonds) ainsi que la construction d'un poste de pompage et l'achat d'un terrain et un emprunt de 256 910 \$.

ADOPTÉ

49-2008

ACCEPTATION SOUMISSION - GIROUX ET LESSARD

ATTENDU l'ouverture des soumissions pour le prolongement des services, Route 108 Est.

Ont soumissionné :

Giroux et Lessard Ltée	368 714,40 \$
Construction de l'Amiante	392 209,75 \$
Pavage Abénaki	435 618,33 \$
TGC inc.	467 020,00 \$
R.J. Dutil	468 490,00 \$
Lafontaine et Fils	410 721,06 \$

Après étude des Consultants F.B.G., ils recommandent d'accepter le plus bas soumissionnaire, soit Giroux et Lessard Ltée pour un montant de 368 714,40, plus taxes.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, d'accepter la soumission de Giroux et Lessard Ltée au montant de 368 714,40 \$, plus taxes, à la condition que notre règlement d'emprunt soit autorisé par le Ministre des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

50-2008

DEMANDE DE SOUMISSION POUR ASPHALTAGE ET RAPIÉÇAGES

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions à la tonne pour la pose béton bitumineux et de rapiéçages dans les rues de la Municipalité de Saint-Victor aux entrepreneurs suivants :

- Pavage Sartigan
- Pavages de Beauce
- Pavage Jean-Luc Roy
- Pavage Abénaki
- Pavage Beauce Amiante

L'assiette de rue devra être préparée pour recevoir l'asphalte. L'asphalte devra être étendu à l'aide d'un profileur compacteur et roulée, le tout selon les règles de l'art. Les soumissions seront reçues sous enveloppes scellées et identifiées SOUMISSION POUR ASPHALTAGE au bureau de la Municipalité de Saint-Victor, 287 rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 16h00, le 2 mai 2008, pour être ouvertes lundi le 5 mai 2008, jour de la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

51-2008

DEMANDE DE SOUMISSION - ABAT POUSSIÈRE

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions publiques pour l'achat d'abat poussière pour la Municipalité de Saint-Victor aux entrepreneurs suivants :

- Somavrac
- Pavage Sartigan
- Sebcî Inc.
- Transport Adrien Roy et Fille

La Municipalité prend environ 250 000 litres par année.

Les soumissions seront reçues sous enveloppes scellées et identifiées SOUMISSION POUR ABAT POUSSIÈRE au bureau de la Municipalité de Saint-Victor, 287 rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 16h00, le 2 mai 2008, pour être ouvertes lundi le 5 mai 2008, jour de la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

52-2008

NOMINATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-VICTOR

ATTENDU la recommandation du Directeur des Incendies pour certaines nominations pour se conformer à l'article 4 du règlement numéro 46-2004.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la recommandation du Directeur des Incendies pour se conformer à l'article 4 du règlement numéro 46-2004 pour les nominations suivantes :

Monsieur Marc Bureau , Directeur.
Monsieur Gaétan Bernard, Directeur adjoint.
Monsieur Denis Rodrigue, Capitaine.
Monsieur André Rodrigue, Capitaine.
Monsieur Robert Jacques, Lieutenant.
Monsieur Steve Bureau, Lieutenant.
Monsieur Serge Jacques, Lieutenant.
Monsieur Jocelyn Fortin, Pompier en charge de la prévention.

ADOPTÉ

53-2008

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER